



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 33  
\*\*\*

En vertu de l'article L.2131-1 du  
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la  
convocation à la présente séance a été  
adressée aux conseillers municipaux en  
date du 13 décembre 2023

et atteste que le présent document a  
été publié par voie électronique le

**22 DEC. 2023**

transmis en Sous-Préfecture le

**21 DEC. 2023**

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

**Présents :** Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI,  
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES,  
M. PRACA, Maires-Adjoints,  
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, M. BESSETTES, M. LELUBRE, M. MANUEL,  
Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,  
Mme CAMPION, M. SIMONIN, M. CHARLES, M. BUYS, Mme THEBAUD,  
M. BIZET, Conseillers Municipaux,

**Pouvoirs :**

Mme BESSE, pouvoir remis à M. DOAN  
Mme CLARKE, pouvoir remis à Mme de BROSSES  
Mme SERIEYS, pouvoir remis à Mme WANG  
Mme WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. GALPIN  
Mme BEHA, pouvoir remis à Mme DESFORGES  
M. FRANÇOIS, pouvoir remis à Mme MORAINÉ  
Mme de CHABOT, pouvoir remis à M. SIMONNET

**Absents :** M. LEPUT, M. HULLIN

**Secrétaire de séance :** Mme WANG

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de  
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 4  
octobre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La  
séance est levée à 23 heures 20.

N° 23-7-22

OBJET

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION  
ENERGETIQUE DU GYMNASSE GENERAL LECLERC – LOT N°4 : FAUX  
PLAFONDS – MP 2023/020 (4)**

M. MANUEL rappelle que le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de  
travaux pour la rénovation énergétique du Gymnase Général Leclerc, par délibération n°  
23-3-27 en date du 24 Mai 2023.

La Ville a notifié le 13 Septembre 2023, le marché de travaux pour la rénovation  
énergétique du Gymnase Général Leclerc – 6 place de l'Ermitage – à la Société SLAT sise  
8, rue des Alouettes - 95600 EAUBONNE, pour le lot n°4 : faux plafonds.

L'avenant a pour objet de prendre en compte le renforcement de la stabilité des dalles  
en cas d'impacts de ballons.

Cet avenant entraîne la prestation en plus-value suivante :

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20231220-23-7-22-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2023  
Date de réception préfecture : 21/12/2023

Prestation en plus-value	Montant en € H.T.
Fourniture et pose de clips anti-soulèvement	+ 4 263.00 €
<b>Soit un total de prestation en plus-value</b>	<b>+ 4 263.00 € H.T.</b>

Le montant de cet avenant s'élève à 4 263.00 € H.T. soit 5 115.60 € T.T.C.

Le montant du marché est ainsi augmenté :

- Montant initial du lot n°4 H.T. : 29 974.00 €
- Montant de l'avenant n°1 du lot n°4 H.T. : 4 263.00 €
- Nouveau montant total du lot n°4 H.T. : 34 237.00 €
- Nouveau montant total du lot n°4 T.T.C. : 41 084,40 €

Aucune autre disposition du marché n'est modifiée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R. 2194-8,

Vu la délibération n° 23-3-27 en date du 24 Mai 2023 relative à la signature du marché de travaux pour la rénovation énergétique du Gymnase Général Leclerc,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux réunie le 15 décembre 2023,

Considérant le marché de travaux pour la rénovation énergétique du Gymnase Général Leclerc – 6, place de l'Ermitage - notifié le 13 septembre 2023 à la Société SLAT sise 8, rue des Alouettes – 95600 EAUBONNE, pour le lot n°4 : faux-plafonds.

Considérant la nécessité de conclure un avenant n°1 au lot n°4 : faux-plafonds, du marché de travaux pour la rénovation énergétique du gymnase Général Leclerc sis 6 place de l'Ermitage, afin de prendre en compte l'ajout de la prestation apportée au projet.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour la rénovation énergétique du Gymnase Général Leclerc – 6 place de l'Ermitage avec la Société SLAT sise 8. Rue des Alouettes – 95600 EAUBONNE, pour le lot n°4 : faux-plafonds.

L'avenant n°1 est annexé à la présente délibération.



Fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20231220-23-7-22-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2023  
Date de réception préfecture : 21/12/2023